Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202758-20251127-DELIB90_112025-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie.stbarnabe@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 9 **Votants** : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 novembre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel.

Absents excusés :
Mme PHILIPPE Fanny donnant pouvoir à Mme BOUTIER Jocelyne
M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M. LE FRANC Georges
Mme LE GALLO Véronique donnant pouvoir à M. BRIAND Samuel
M. JEGLOT Franck
Mme RIBEIRO Charlène donnant pouvoir à M. JOUAN Michel

Absente :
Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Secrétaire de séance : Mme BOUTIER Jocelyne

Délibération 2025-090

VENTE DE BOIS A RECUPERER SUR PLACE : FIXATION D'UN TARIF

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que du bois est à récupérer sur place dans certains endroits sur la commune. Celui-ci sera à abattre par les personnes intéressées
Il convient de le proposer aux personnes intéressées sur la commune. Le bois sera à retirer sur place. Monsieur Le Maire propose le tarif de 30 € la corde (équivalent à 3 stères).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix de vente de la corde de bois à abattre sur place à hauteur de 30 € la corde (équivalent à 3 stères) ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Jocelyne BOUTIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE R.F. 22600